



RAPPORT D'ACTIVITÉ

EXERCICE 2023

SAEE PETITE ENFANCE

*2 Rue du Garon 69530 BRIGNAIS
04 78 60 73 30*

Directrice de Territoire : *Veronique GELIN*
Directrice de PÔLE : *Audrey BONJOTIN*

Association ACOLEA

14 rue de Montbrillant
69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna SAURI LOPEZ

Sommaire

1. Activité et personnel.....	1
1.1. Activité.....	1
1.2. Personnel.....	3
2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité	6
2.1 Faits marquants	6
2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats	7
2.3 Expression et participation des usagers	8
2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques.....	8
2.5 Démarche qualité	9
3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties	10
3.1 Admissions.....	10
3.1.1. Demandes d'admissions.....	10
3.1.2. Refus d'admission	12
3.1.3. Usagers admis	12
3.2 Usagers suivis dans l'année.....	14
3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population.....	14
3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins.....	16
3.3 Usagers sortis.....	21
3.3.1. Durée de l'accompagnement.....	21
3.3.2. Motif de sortie	22
3.3.3. Orientation à la sortie.....	23
4. Locaux et moyens matériels	24
5. Perspectives 2024	25

1. Activité et personnel

1.1. Activité

2023 a été une année d'évolution pour le SAEE Petite Enfance, tant sur le plan de l'effectif, que des ressources humaines. L'équipe s'est étoffée, consolidée, permettant une projection plus sereine pour l'avenir du service.

Au regard des demandes de plus en plus nombreuses et du taux de rotation plus faible d'année en année, l'effectif du SAEE Petite Enfance s'est vu augmenté en septembre 2023. Le service est passé de 20 places, dont 5 provisoires, à 25 places pérennes. Les 5 places supplémentaires provisoirement attribuées en 2022 ont donc été confirmées en complément de 5 autres d'ores et déjà pérennisées.

Cette augmentation en cours d'année n'a pas impacté le taux d'activité du SAEE Petite Enfance qui demeure à 100% pour 2023. La campagne de recrutement a pu être menée efficacement afin de répondre le plus rapidement possible aux besoins des familles et enfants dans l'attente d'une prise en charge. Une suractivité entre avril et septembre 2023 a permis d'absorber le passage à 25 places et le temps nécessaire à l'accueil des nouvelles situations.

Le SAEE Petite Enfance est bien inscrit dans son réseau de partenaires, aussi bien du Département que des magistrats qui ont tendance à requérir aux services externalisés bien plus régulièrement. Les effets en sont un allongement du délai d'admission et une liste d'attente qui s'étoffe en étant difficilement résorbable, même sur le moyen terme. Les délais d'admission sont compris entre 3 et 6 mois, ce qui accentue la pression sur les partenaires et notre service. Cela engendre une certaine inquiétude à propos des familles en attente et notre public particulièrement vulnérable au regard de l'âge et de la capacité de communication.

Parallèlement, nous observons que les mesures ont tendance elles aussi à s'allonger sur la durée, les renouvellements pour une année complète augmentent en fréquence mettant parfois à mal le sens d'un accompagnement intensif à domicile.

Par ailleurs, le profil des dossiers qui nous sont adressés font apparaître des problématiques de dangers significatifs et parfois permanents, nous empêchant de nous retirer sereinement des situations même après de longues durées d'accompagnement.

Néanmoins, l'ensemble de ces problématiques et constats sont au travail avec l'autorité de tarification afin de clarifier le cadre de nos missions, projets, interventions, et créer une harmonisation des pratiques des différents SAEE. Ce travail débuté en 2023 aboutira courant 2024 permettant, nous l'espérons, une efficacité accrue des dispositifs au services des enfants et familles.

SAEE PETITE ENFANCE SUIVI DE L'ACTIVITÉ 2023

CAPACITE D'ACCUEIL						TAUX D'OCCUPATION			Nbr de jours	
Nbr de places autorisées		20	<i>puis 25 à compter du 01/09/23</i>			Demandé	100%	7 910		
Nbr jours d'ouvertures		365				Accordé	100%	7 910		
MOIS	Usagers présents fin de mois	REALISE				EN JOURNEES				
		RHONE 2023	REALISE 2022	HORS RHONE 2023	CUMUL 2023	ACCORDE 2023	CUMUL 2023	ECARTS		
								MENSUEL	CUMUL 2023	%
Janvier	21	600	558	0	600	620	620	-20	-20	97%
Février	18	544	531	0	1 144	560	1 180	-16	-36	97%
Mars	22	624	566	0	1 768	620	1 800	4	-32	98%
Avril	20	640	567	0	2 408	600	2 400	40	8	100%
Mai	22	640	593	0	3 048	620	3 020	20	28	101%
Juin	22	660	564	0	3 708	600	3 620	60	88	102%
Juillet	22	682	602	0	4 390	620	4 240	62	150	104%
Août	20	664	583	0	5 054	620	4 860	44	194	104%
Septembre	22	624	552	0	5 678	750	5 610	-126	68	101%
Octobre	22	685	555	0	6 363	775	6 385	-90	-22	100%
Novembre	25	713	562	0	7 076	750	7 135	-37	-59	99%
Décembre	26	797	571	0	7 873	775	7 910	22	-37	100%

1.2. Personnel

Effectifs au 31/12

	Effectifs autorisés	Postes : vacances au 31/12	Nombre de CDD sur l'ensemble de l'année
DIRECTION	1,28 ETP	0	3
ADMINISTRATION	0,70 ETP	0	0
EDUCATIF	7,03 ETP	0	4
SOIN	0,95 ETP	0	0
ENTRETIEN/HEBERGEMENT	0,30 ETP	0	0
	ETP		

Pour l'année 2023, le SAEE Petite Enfance a connu des évolutions notables sur le plan des ressources humaines, mais à contre-courant du contexte général de la protection de l'enfance plutôt en souffrance. Comme brièvement évoqué plus haut, l'équipe s'est étoffée et pérennisée parallèlement à l'augmentation de l'effectif. Les changements concernent des recrutements, des passages en CDI, une réorientation professionnelle et une fin de carrière.

Depuis la fin 2022, la Direction de pôle est assurée par Mme BONJOTIN Audrey qui a été confirmée sur son poste durablement.

En mai 2023, la cheffe de service, Mme LAFONT KOCHEN, a quitté son poste pour un autre projet professionnel. Elle a été remplacé par M. GIANGRANDE Jean-Victor en CDD à 0.70ETP.

En septembre 2023, l'augmentation de l'effectif a été l'occasion de recruter deux personnes pour 1.5 ETP éducatif. Nous avons pu proposer un poste en CDI pour 1 ETP à une monitrice éducatrice qui avait assuré le remplacement d'une salariée pour plusieurs mois, sous condition qu'elle s'engage sur une formation d'éducatrice spécialisée. Ce choix est apparu naturellement afin de valoriser l'engagement du personnel, la qualité d'accompagnement par les liens construits avec les familles, ainsi que l'opérationnalité immédiate pour répondre aux attentes de l'autorité de tarification. Une éducatrice de jeunes enfants qui était en CDD à 1 ETP depuis plusieurs années du fait des places non pérennes, a pu elle aussi bénéficier d'un CDI. Une éducatrice de jeunes enfants expérimentée est également venue renforcer l'équipe sur un poste en CDI à 0.5 ETP. Ceci porte l'équipe éducative de terrain à 7 personnes et 6,5 ETP en CDI, composée d'une monitrice éducatrice en cours de VAE d'éducatrice spécialisée,

une éducatrice spécialisée, une auxiliaire de puériculture en VAE d'éducatrice de jeunes enfants, et 4 éducatrices de jeunes enfants.

Parallèlement, concernant l'équipe cadre, la consolidation du SAEE Petite Enfance s'est concrétisée par le passage en CDI à temps plein du chef de service permettant une disponibilité accrue auprès de l'équipe éducative, des partenaires et des familles.

La psychologue du service, Mme ARAR, est partie en retraite et a été remplacée par Mme MOYNE LAGRANGE, psychologue clinicienne avec une expérience significative en protection de l'enfance, en novembre 2023 en CDI à 0.8 ETP spécifiquement dédié au SAEE Petite Enfance.

Entre septembre 2023, lors de l'attribution des places supplémentaires, et novembre 2023, l'ensemble du personnel était recruté et opérationnel. Aucune démission impromptue n'est à déplorer, venant souligner l'attention particulière à l'égard de la QVCT conformément aux directives sectorielles et associatives.

Analyse de la pratique

Outre la recommandation de bonne pratique de la Haute Autorité de Santé, l'Analyse de la Pratique Professionnelle est ancrée dans la culture institutionnelle depuis la création du service. Elle est inscrite au projet de service comme principe d'action au bénéfice d'un accompagnement de qualité.

Dès lors l'équipe de terrain bénéficie d'une séance d'analyse de la pratique tous les mois environ. Cette année elles ont été au nombre de 11 du fait d'un changement d'intervenant et de prestataire en fin d'année 2023. La douzième séance a été au bénéfice du diagnostic de la demande afin d'être en adéquation avec les attentes de l'équipe et trouver l'intervenant pouvant y répondre.

Depuis novembre 2023, les séances sont passées de 1h30 à 2h. Le temps reste compté cependant au regard de l'augmentation d'activité et l'équipe de professionnelles est en demande de temps supplémentaire. Notre budget étant trop contraint, des temps cliniques dédiés aux éducatrices viennent compléter l'analyse de la pratique.

Formation Professionnelle

FORMATIONS REALISEES EN 2023		
Collective / Individuelle	Intitulé	Interne / Externe
Individuelle	Recyclage SST	Externe
Individuelle	Approche piklérienne	Externe
Collective	Parentalité et troubles psychiques	Externe
Collective	OCTIME	Interne
Collective	Intervention à domicile ou extra-muros	Externe
Collective	ESOPPE	Interne

Les formations collectives et individuelles sont orientées sur l'aspect opérationnel de l'accompagnement. A l'exception de la formation OCTIME, adressée aux équipes de direction en raison de l'évolution du logiciel de gestion du temps, et de celle des premiers secours SST, à caractère obligatoire, toutes bénéficient directement à notre public.

Les thèmes ont été choisis en concertation avec les préoccupations des équipes de terrain et leurs besoins pour répondre aux problématiques rencontrées. C'est entre autre le cas concernant la parentalité et les troubles psychiques qui devient un aspect en progression avec les familles accompagnées.

Une formation individuelle ne figure pas dans ce tableau car elle est financée à partir du Compte Professionnel de Formation du salarié. Comme développé en amont, une monitrice éducatrice est en cours de Validation des Acquis d'Expérience d'éducatrice spécialisée, et avait débuté son cursus sur une initiative personnelle avant l'ouverture du poste en CDI.

Il est à noter que nous tentons, autant que possible, de mutualiser les formations collectives à l'échelle du secteur Protection de l'enfance Rhône d'ACOLEA, si la pertinence et de bonnes conditions de suivi restent garanties. C'est ainsi que le SAEF de Villefranche sur Saône, la pouponnière, le SAEF Brignais, et le SAEF Petite Enfance ont la possibilité de partager des temps de formation communs sur des thématiques transversales.

2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

2.1 Faits marquants

Cette année encore le SAEE Petite Enfance de Brignais a été marqué par l'augmentation de sa capacité d'accueil passant de 20 à 25 places. Cette ouverture de 5 places supplémentaires est venue confirmer le besoin en constante évolution d'accompagner les jeunes enfants et leur famille dans le cadre d'un placement sous forme externalisée.

A cette augmentation est venu s'ajouter des changements au sein de l'équipe tels que l'arrivée d'un nouveau chef de service, l'arrivée d'une nouvelle psychologue suite à un départ en retraite mais aussi l'arrivée de nouveaux professionnels de terrains. Cela est venu impulser une nouvelle dynamique d'équipe et a donné lieu à l'émergence de nouveaux projets.

Afin de continuer à penser nos pratiques et à les faire évoluer dans l'intérêt des personnes accompagnées, le service a fait le choix de changer d'intervenant dans le cadre des séances d'analyse des pratiques professionnelles (APP).

La volonté du service de s'inscrire dans une démarche de rencontre pour « se connaître, se parler, partager », que cela soit au sein même d'ACOLEA ou bien sur l'extérieur, s'est poursuivie. Ainsi, il y a eu notamment un travail de réflexion mené par l'équipe de projet autour de la chartre du management ACOLEA, travail pour lequel les professionnels du service ont été invités à participer. Une deuxième journée partenariale avec le territoire T3 a permis de renouveler, mais aussi d'étendre, la rencontre et la présentation des différents partenaires de la protection de l'enfance. Enfin, l'association propose en continu des journées d'intégration des nouveaux salariés. Ces journées ont permis un enrichissement à la fois individuel et collectif et ont favorisé les réflexions autour de sujets essentiels.

La 1^{ère} évaluation externe du service a eu lieu en octobre 2023. Ce fût l'occasion pour le service de faire le point sur son fonctionnement au regard des exigences du référentiel national de la Haute Autorité de Santé des ESSMS. Cette évaluation externe va servir de base à la réécriture et de ce fait à la mise à jour du projet d'établissement.

2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

Sorties collectives :

Au cours de l'été, deux sorties collectives ont été organisées. L'une s'est déroulée au parc des oiseaux à Villards-les-Dombes, deux familles y ont participé. L'autre sortie a eu lieu à l'aquarium de Lyon où deux autres familles ont répondu présentes.

Le temps fort de cette année qui a regroupé un grand nombre de nos familles reste le pique-nique organisé début juillet pour un temps convivial. Il a eu lieu dans le grand parc de Jassans-Rottier.

Des sorties individuelles sont régulièrement organisées avec les familles telles que la piscine, Happy-city, la médiathèque, sorties en extérieur comme le Lac des Sapins ou dans différents parcs.

Actions partenariales :

Le SAEE PE a participé le 1er décembre 2023 à une journée partenariale organisée par le Territoire Monts et Coteaux du lyonnais. Cette journée s'est tenue à l'Arbresle. De nombreux partenaires étaient présents : MDR, ADMR, SAEE, MDPH, PMI..., intervenant sur ce territoire. A cette occasion, nous avons pu présenter et détailler notre projet de service ainsi que la nature de notre accompagnement. Une conférence nous a été proposée sur le temps de l'après-midi sur le thème « les conflits parentaux ».

2.3 Expression et participation des usagers

Il n'a pas été possible cette année d'organiser des temps conviviaux réguliers. Plusieurs facteurs ont été repérés :

- La difficulté géographique du fait de l'étalement des familles sur l'entièreté du département qui demande une mobilisation matérielle très importante. Beaucoup de familles n'ont pas de moyens de transport.
- Des difficultés organisationnelles car l'anticipation et l'engagement restent des aspects difficiles à mettre en œuvre pour les familles que nous accompagnons
- L'évolution du service, les changements de cadres, et les échéances prégnantes sur l'organisation

Un pique-nique a cependant été organisé le 5 juillet 2023 sur le secteur de Villefranche, pour ponctuer la fin d'année sur un moment festif et plus décontracté. Ce fut un temps convivial riche et ayant véhiculé du plaisir partagé entre familles, enfants accompagnés et professionnelles du service. Bien que l'organisation en amont ait été très fastidieuse, l'équipe éducative souhaite pérenniser cette dynamique. Celle-ci est à retravailler en interne dans le cadre de la rédaction du nouveau projet de service.

2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

Au cours de l'année 2023, une seule cellule de veille a eu lieu en Janvier sans être renouvelé. L'absence de suivi de cette instance n'a pas permis d'avoir un état des lieux précis sur le nombre de fiches incidents réalisées sur l'année. Ce temps de travail et d'élaboration sera relancé en 2024 afin de soutenir les équipes éducatives et redynamiser la démarche qualité interne. Ce sera un axe majeur pour 2024.

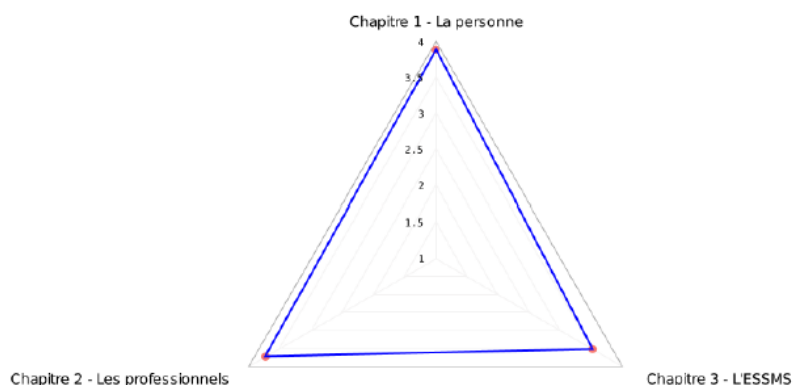
Cette année encore, le protocole de mise à l'abri a été au cœur de notre dispositif. Cette modalité d'accompagnement a permis la mise à l'abri de 4 enfants dont la famille rencontrait une difficulté ponctuelle (hospitalisation, problèmes familiaux...). Ces quatre mises à l'abri ont donné lieu au placement pérenne des enfants accompagnés par le SAEE Petite Enfance.

2.5 Démarche qualité

La date d'autorisation du SAEE Petite Enfance datant de 2018, nous avons procédé à notre première évaluation externe selon le nouveau référentiel de la HAS. Cette évaluation s'est déroulée sur 2 journées, les 11 et 12 octobre 2023. Le rapport issu de cette évaluation est très satisfaisant.

Niveau global atteint par l'ESSMS

Présentation de la synthèse de la cotation des trois chapitres.



Parmi les 18 critères impératifs, 5 ont nécessité une fiche action pour satisfaire les attendus. 3 des critères ont été actualisés concernant la gestion de crise, sa communication, et la continuité de service. Deux autres critères concernant le recueil du droit à l'image et la gestion des plaintes ont été actualisés et intégré dans le processus d'accueil des enfants et des familles.

Au regard des différentes évolutions du service, 2023 a été essentiellement occupé par cet aspect de la démarche qualité.

3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

3.1 Admissions

3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Admissions réalisées	21	18	19	11%
Admissions non réalisées	4	4	6	-33%
Dont refus du service	0	1	0	-
Admissions en cours de traitement	6	6	3	100%
TOTAL DEMANDES D'ADMISSION	31	28	28	11%

En 2023, nous avons traités 31 demandes d'admission. Parmi ces demandes 6 ont été reçus en fin d'année 2022. Au 31 décembre 2023, 6 dossiers étaient toujours en liste d'attente et ce malgré une augmentation du nombre de place en Septembre 2023 faisant ainsi passer le service de 20 places à 25 places.

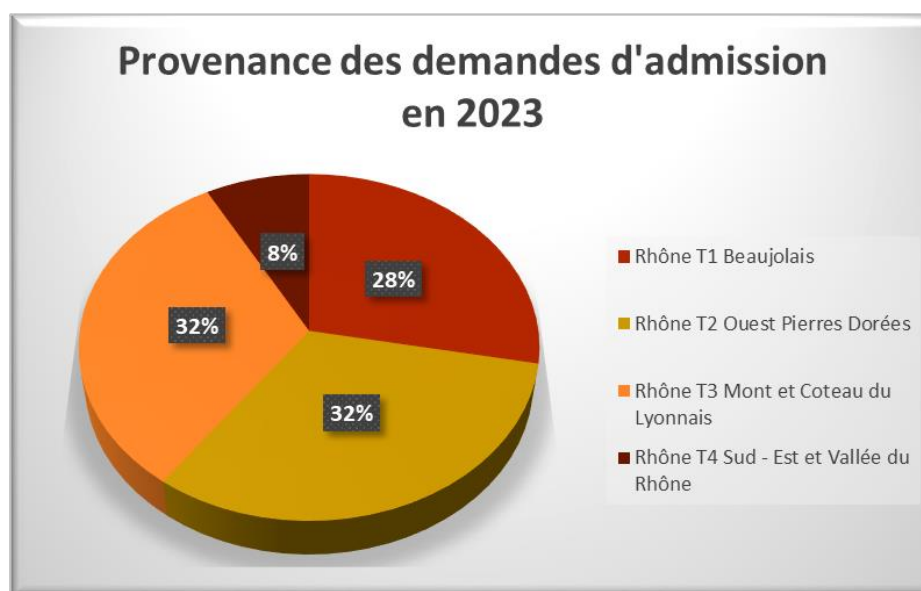
Sur les 31 dossiers traités en 2023, 21 admissions ont été réalisées, 4 n'ont pas pu aboutir pour des motifs liés au service demandeur.

Du fait de l'exclusivité sur le secteur de la petite enfance pour les SAEE, notre service pratique l'accueil inconditionnel au risque d'attente parfois longue et d'absence de relais auprès d'un autre service SAEE en cas de difficulté.

**Nombre de demandes
en attente (file active)
au 31/12/2023**

6

Fin 2023, 6 dossiers sont toujours en attente avec une perspective d'admission sur le 1^{er} semestre 2024. Les pronostics d'admission deviennent de plus en plus délicat à définir. Les profils des familles évoluent, le handicap et le soin psychique prennent le pas sur l'accompagnement à la parentalité à partir d'une difficulté ponctuelle.



En 2023, la provenance des demandes d'admission est plus équilibrée entre les différents territoires du Département. Les demandes du T4 Sud – Est et Vallée du Rhône restent largement minoritaires et sont même en recul (8% contre 12% en 2022). Les demandes d'admission en provenance du T1 – Beaujolais continue de diminuer (60% en 2021, 40% en 2022 et 28% seulement en 2023).

Les demandes sur le territoire T 2 – Ouest Pierre Dorées et T 3 – Mont et Coteau du Lyonnais sont en augmentation et atteignent le même pourcentage, représentant ainsi 64% des dossiers reçus.

Usagers sortant de pouponnière au moment de la demande (2023)

28 %

28% des demandes d'admissions (7) concernaient des enfants issus de l'accueil d'urgence en pouponnière. Nous notons une augmentation significative de ses demandes d'admissions (28% en 2023 contre 12% en 2022).

3.1.2. Refus d'admission

Comme définit par le projet de service et en lien avec la cellule d'orientation, aucun refus d'admission n'a eu lieu en 2023. Les 4 dossiers non admis ont été retirés par l'ASE pour des raisons diverses.

3.1.3. Usagers admis

**Nombre d'enfants admis
en 2023**

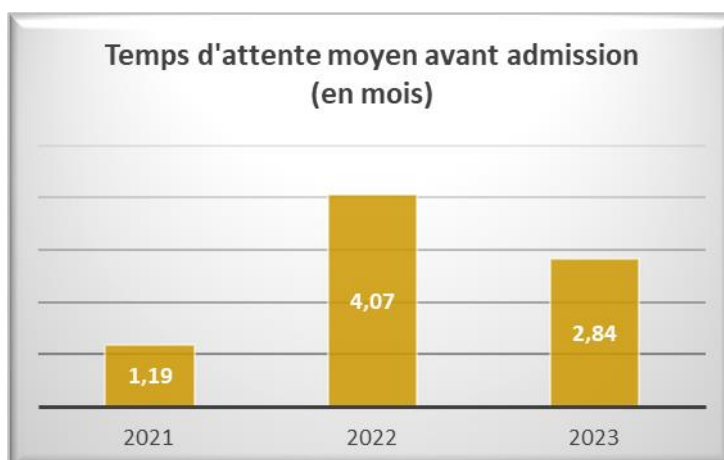
21

21 admissions ont été réalisées en 2023. Ce nombre est en augmentation en lien avec la création de 5 places supplémentaires en Septembre 2023. Il sera intéressant de comparer les résultats avec l'année à venir au regard des durées de prise en charge qui s'allongent.

Caractéristiques des usagers admis dans l'année

AGE DES USAGERS ADMIS	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
0 – 1 an	5	1	5	0%
1 - 2 ans	7	8	88	-13%
2 – 3 ans	4	5	3	33%
3 - 4 ans	4	4	2	100%
4 ans et plus	1	0	1	0%
TOTAL DES ADMISSIONS	21	18	19	11%

En 2023, le nombre d'enfants admis ayant moins d'un an a considérablement augmenté (5 contre 1 en 2022). Sur les 21 enfants admis, 12 avaient moins de 2 ans au moment de l'admission ce qui est cohérent avec notre expertise. Certaines demandes nous ont été faite avant même la venue au monde de l'enfant. Nous observons une certaine constance concernant le nombre d'enfants âgés de 1 à 4 ans.



L'augmentation du nombre de places à partir du 1^{er} Septembre 2023 a artificiellement diminué le temps d'attente moyen avant admission. Néanmoins, en 2023, le temps d'attente était d'un peu moins de 3 mois contre plus de 4 mois en 2022. Cette dernière statistique est plus proche de notre réalité en dehors de l'ouverture de place.

**Proportion d'usagers
admis en 2023 avec au
moins un(e) frère/soeur**

48 %

1 enfant de plus de 4 ans a été admis en 2023 car s'agissant d'une fratrie et du délai d'admission sur les autres services de SAEE. Au vu de l'âge de l'enfant (4 ans et 2 mois) une dérogation a été accordée afin de conserver une cohérence vis-à-vis des besoins de la famille.

48% des enfants admis en 2023 avaient au moins un(e) frère/sœur également suivi par le service. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à l'année 2022 (contre 56% en 2022).

Scolarité / Formation professionnelle

Sur les 21 enfants admis en 2023, seulement 3 étaient en âge d'être scolarisés au moment de l'admission (14% contre 22% en 2022). Notre service travaille les besoins de socialisation et de découverte par le biais d'inscription à la crèche.

3.2 Usagers suivis dans l'année



En 2023, 39 enfants ont été suivis par le service (au moins une journée d'accompagnement). Là encore, il sera intéressant de comparer proportionnellement cette statistique sur l'année 2024 au regard de la durée de prise en charge.

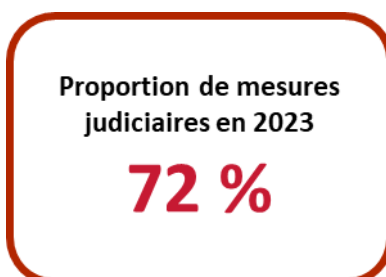
3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

- Moyenne d'âge des usagers

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 (ou à la date de fin de mesure)	2,7	2,7	2,5

En 2023, la moyenne d'âge des enfants est de 2,7 ans. Cette moyenne est la même que celle de 2022 et sensiblement la même que celle de 2021. Le SAEE petite enfance a cette spécificité d'accompagner des enfants de 0 à 4 ans, ce chiffre est donc en adéquation avec le projet du service.

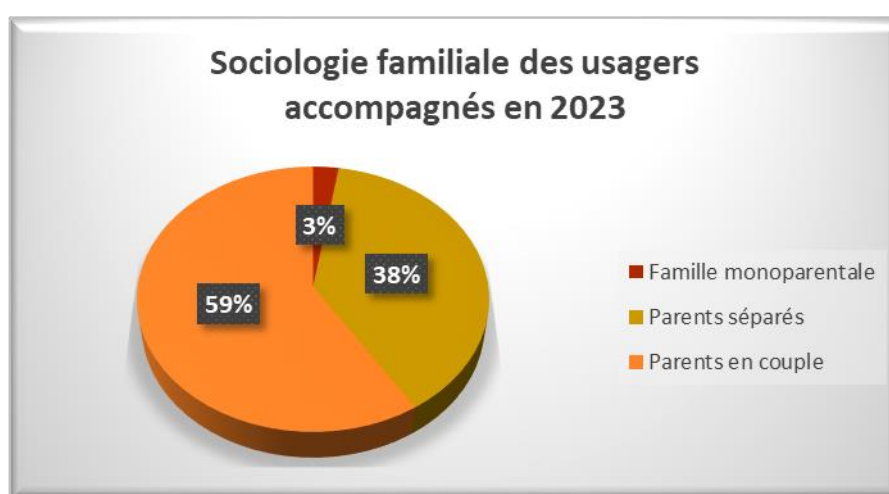
- Types de placement



En 2023, sur 39 usagers suivis, 28 relèvent d'une mesure judiciaire soit 72%. Même si nous pouvons observer une légère baisse par rapport aux années précédentes (75% en 2022, 74% en 2021), nous constatons que la proportion de mesures judiciaires reste élevée.

Ce pourcentage reflète la complexité familiale des usagers accompagnés impliquant l'intervention d'un juge pour enfants afin d'assurer la protection des enfants au sein même du domicile avec parfois des dangers permanents particulièrement délicats à gérer.

- Cellule familiale



Le SAEE petite enfance accompagne chaque famille en fonction de ses spécificités et la typologie de la famille en fait partie. Du fait du jeune âge des enfants, la part de parents encore en couple est importante comparativement au reste du secteur de la protection de l'enfance.

La cellule familiale et la dynamique qui en découle jouent un rôle déterminant dans la manière d'orienter l'accompagnement et de penser le projet de l'enfant. L'utilisateur étant le jeune enfant, une part importante de l'étayage se fait auprès des parents. Aussi, la notion du couple parentale se travaille différemment selon si les parents sont en couple, séparés ou s'il s'agit d'une famille monoparentale.

Dans la mesure du possible, le service travaille en lien avec les deux parents dans l'intérêt de l'enfant. Néanmoins, cela peut s'avérer parfois complexe : par exemple quand l'un des parents refuse de s'impliquer dans la mesure ou bien dans des situations de violences intrafamiliales ou encore lorsqu'un des parents est impliqué dans une mesure pénale.

3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

- **Scolarité ou formation**

BESOINS - Scolarité	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers concernés par des absences ou retards scolaires répétés (crèche ou école)	3	8%	7	3

Le SAEE petite enfance accompagne des enfants de 0 à 4 ans. Une des missions principales des éducateurs est de permettre aux enfants d'avoir accès à la crèche puis de soutenir et d'accompagner le passage de la crèche à l'école. Ces lieux d'éveil, d'apprentissage et de socialisation permettent aux enfants d'avoir une ouverture sur le monde extérieur et contribuent à leur développement.

En 2023, 8% des usagers sont concernés par des absences scolaires répétées (crèche ou école). Ce pourcentage bas peut nous amener à supposer que peu d'usagers sont concernés par cette problématique mais ce chiffre peut également s'expliquer par l'âge des enfants. En effet, une part importante des usagers est en âge préscolaire. Ils n'ont pas tous accès à la collectivité et ne sont par conséquent pas tous concernés par la question de l'absentéisme.

Nous observons que certaines familles ont des difficultés à assurer une régularité autour de la crèche/de l'école : cela peut être dû à la distance géographique entre le lieu d'accueil et le domicile de la famille, la nécessité de devoir prendre les transports en commun, la difficulté des parents à se mobiliser en respectant un cadre horaire ou encore une difficulté de leur part à identifier l'intérêt pour leur enfant.

De plus, une des difficultés rencontrée régulièrement par les parents est celle de la stimulation au domicile.

La continuité dans les apprentissages et l'ouverture sur l'extérieur sont par conséquent essentiels pour permettre le bon développement de l'enfant.

Dans un contexte où les places disponibles en crèche se font rares, le service s'inscrit dans une dynamique partenariale importante auprès des EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) afin d'en favoriser l'accès aux usagers dont les besoins sont clairement identifiés.

- *Conduites à risque*

BESOINS - Conduites à risque	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers concernés par des conduites alimentaires à risque	6	15%	4	10
Nombre d'usagers concernés par des comportements auto-agressifs	1	3%	0	1
Nombre d'usagers concernés par des comportements hétéro-agressifs	4	10%	3	1

Sur 39 enfants accompagnés en 2023, 6 enfants sont concernés par des conduites alimentaires à risque, 1 par des comportements auto-agressifs et 4 par des comportements hétéro-agressifs.

Du fait du jeune âge des usagers, les conduites à risque restent peu présentes. Cependant, certains parents peuvent être eux-mêmes concernés (ex : consommation de drogues/d'alcool, régime alimentaire atypique) et cela peut avoir un impact sur le jeune enfant qui, de par son statut, est dépendant de son parent et de ses actes.

Le travail accru auprès des parents est une spécificité du SAEE petite enfance : agir auprès du parent c'est agir dans l'intérêt de l'enfant.

Le sujet de l'alimentation, qui représente la principale conduite à risque des usagers du service, est un des axes d'accompagnement auprès des familles: la diversification alimentaire, la prise de poids, le rythme des repas, etc... Le service SAEE PE est amené à intervenir sur les temps repas afin de pouvoir guider les parents dans leur posture parentale.

Une des missions des éducateurs est le soutien à la parentalité sur tout ce qui concerne le développement de l'enfant : cela concerne donc l'alimentation mais également la gestion des émotions, la relation à soi, la relation à l'autre, etc... Cela peut-être un objectif de travail identifié dans le projet de l'enfant ou bien dans le cadre de la prévention.

Lorsque des conduites à risque sont identifiées chez un enfant, l'éducateur peut orienter les parents vers des professionnels spécialisés : médecin traitant, CAMSP, orthophoniste, CMP, ...

Si certaines conduites à risque peuvent être dues au développement propre de l'enfant, il y a malgré tout souvent un lien avec son parcours de vie (carences, traumatismes).

- Droits de visite et d'hébergement

BESOINS - Visites médiatisées et accompagnées	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers concernés	10	26%	10	7
<i>Dont visites assurées partiellement par l'établissement</i>	2	5%	3	0
<i>Dont visites assurées totalement par l'établissement</i>	0	0%	0	0

Le SAEE petite enfance ne fait pas de visites médiatisées, celles-ci sont assurées par l'ASE. Cependant, c'est la deuxième année que des visites sont assurées partiellement par le service. En 2023, cela concerne 2 enfants de 2 familles différentes.

Dans certaines situations spécifiques, le service peut être amené à adapter son accompagnement. Cette année, la demande venait de parents qui souhaitaient la présence de l'éducateur référent ou de l'éducateur relais afin de sécuriser leur enfant en leur absence. Pour une des familles cela concernait « les visites fratrie » sans présence des parents, pour l'autre la demande venait d'une maman dont le fils avait des visites médiatisées avec le père. Les visites médiatisées, même si elles sont préparées, ne sont pas anodines que cela soit pour l'enfant ou bien pour le parent.

Du fait que les éducateurs interviennent 2 fois par semaine au domicile pendant plusieurs mois, cela favorise le lien de confiance avec la famille qui peut alors solliciter l'équipe dans certaines situations inconfortables pour eux.

Ainsi, après concertation entre le service, l'ASE et les parents, les éducateurs ont pu être présents sur ces moments clés dans le parcours de l'enfant.

La thématique des droits de visite et d'hébergement amène souvent la question du JAF dans les familles où les parents sont séparés. En effet, lorsqu'une mesure judiciaire s'arrête, c'est la décision JAF qui prend le relais. Il est alors essentiel que celui-ci soit saisi en amont afin que les droits de chacun des parents soient statués et cela dans l'intérêt de l'enfant.

- **Santé et soins médicaux**

BESOINS - Santé et soins médicaux	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers bénéficiant d'une notification MDPH ou en cours	6	15%	1	3
Nombre d'usagers concernés par un suivi psychiatrique	2	5%	0	5
Nombre de RDV médicaux dans l'année ayant nécessité un accompagnement par un professionnel	82		53	43
<i>Dont généralistes</i>	20		34	14
<i>Dont spécialistes</i>	61		14	22
<i>Dont psychologues</i>	1		5	7
Nombre d'usagers concernés par une ou plusieurs hospitalisation(s) durant l'année	3	8%	5	8

La thématique de la santé et des soins médicaux représente un des axes important de notre accompagnement auprès des familles. Dès la naissance, un enfant a besoin d'un suivi santé régulier. Au fur et à mesure de son développement, il peut être observé des besoins spécifiques nécessitant une mise en relation avec des spécialistes (CAMSP, orthophoniste, CMP, centre de périnatalité, ...).

En 2023, 15% des usagers bénéficient d'une notification MDPH ou en cours. Ce taux est en net augmentation par rapport aux années précédentes (3% en 2022, 8% en 2021) et n'est pas nécessairement représentatif de la réalité car notre service amorce parfois des dossiers MDPH qui aboutissent après la fin de prise en charge.

Cette évolution peut s'expliquer par l'augmentation du nombre d'usagers présentant des retards de développement. Ces retards peuvent avoir des origines diverses : génétique, manque de stimulation, enfant victime du SBS (Syndrome du Bébé Secoué).

Nous observons également que le nombre de rendez-vous médicaux chez les spécialistes ayant nécessité un accompagnement par un professionnel a fortement augmenté (61 rendez-vous en 2023, 14 en 2022, 22 en 2021).

Le SAEE petite enfance accompagne souvent les familles lors des rendez-vous médicaux afin de soutenir les parents dans cette démarche de soins pour leur enfant. Il est en effet parfois difficile pour les parents de se mobiliser : peur du regard qui peut être porté sur leur enfant, difficulté à en voir l'intérêt pour leur enfant, difficulté à accepter que leur enfant puisse être différent des autres mais également difficulté parfois à s'y rendre du fait d'être non véhiculé ou encore en raison d'une fatigue physique et/ou psychique du parent.

Le SAEE petite enfance est inscrit dans une dynamique partenariale étroite avec le CAMSP dont la spécificité est la prise en charge précoce des enfants âgés de 0 à 6 ans présentant des difficultés ou des retards dans leur développement. En faisant le lien avec les différents professionnels qui gravitent autour de l'enfant, les éducateurs peuvent s'appuyer sur ce qui est dit lors des rendez-vous médicaux qui sont faits en présence des parents et ainsi s'en servir dans le travail initié au domicile.

Evaluation annuelle des projets personnalisés

EVALUATION ANNUELLE DES PROJETS PERSONNALISES (hors admissions de fin d'année)	Année N	N-1	N-2
Peu ou pas de critères de réussite du PP satisfaits	2	3	7
Quelques critères minoritaires satisfaits	3	8	1
Critères globalement satisfaits	13	11	11
Ensemble des critères de réussite du PP satisfaits	9	4	8
Pas d'objectifs et de critères de réussite suffisamment identifiés dans le PP	0	0	0
TOTAL	27	26	27

Sur 39 usagers suivis en 2023, 27 mesures ont déjà fait l'objet d'au moins un premier bilan (12 mesures sont des admissions effectuées en fin d'année, les PAP seront effectués début 2024). Le PAP est un outil qualitatif fort dans l'accompagnement proposé par le SAEE Petite Enfance.

Sur ces 27 mesures, 22 des projets personnalisés soit 81% (57% en 2022, 70% en 2021) ont une évaluation annuelle avec des critères globalement satisfaits ou satisfait. Ce taux, bien que fluctuant d'une année sur l'autre, montre néanmoins le fait que le travail éducatif à domicile est possible et que les compétences parentales sont présentes malgré la complexité des situations.

Le fonctionnement du service garantit le fait que chaque enfant a son projet personnalisé co-construit avec ses parents et co-évalué tout au long de la mesure. La co-construction permet d'inscrire les parents dans une démarche participative et de les rendre acteurs de l'accompagnement éducatif.

Le projet personnalisé permet de définir des objectifs d'accompagnement au plus près des besoins de l'enfant en alliance avec les compétences parentales mobilisables.

3.3 Usagers sortis

**Nombre d'usagers sortis
en 2023**

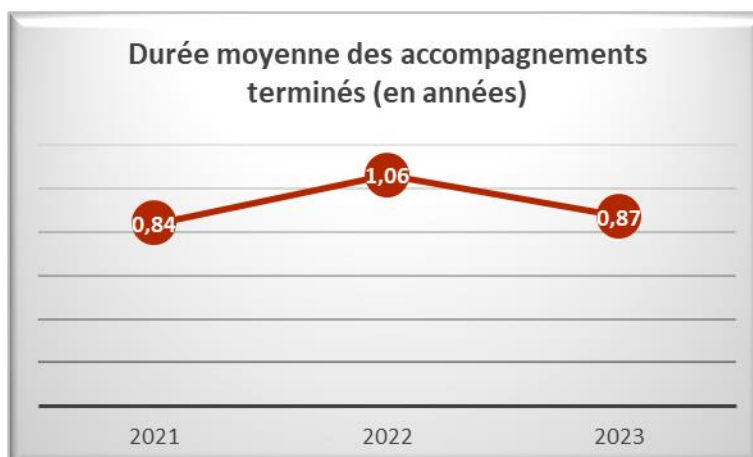
14

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	Année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers sortis dans l'année	14	18	17

Le chiffre est en baisse par rapport aux années précédentes, et cela semble dessiner une tendance à l'allongement des durées de prise en charge.

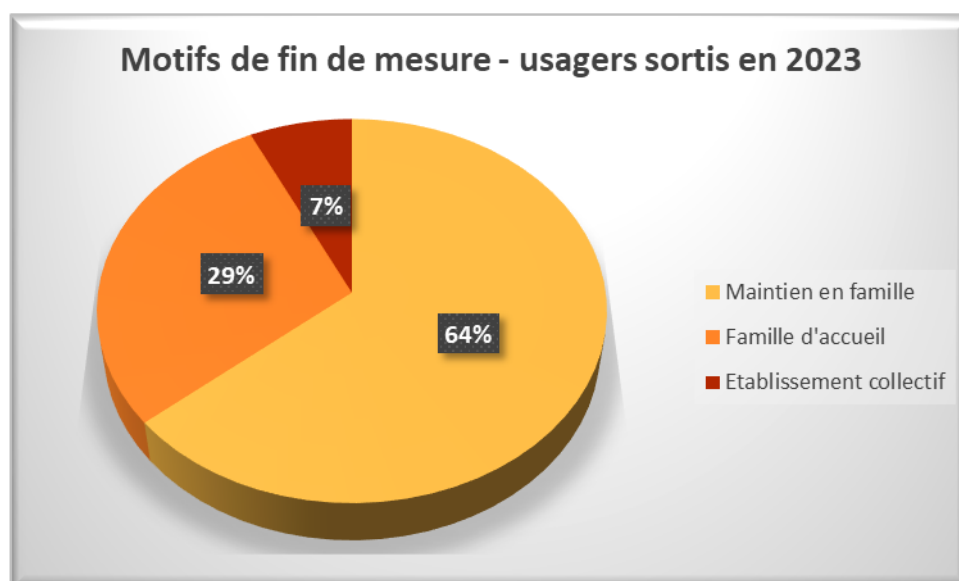
3.3.1. Durée de l'accompagnement

DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Moins de 3 mois	0	0%	2	3
4 à 12 mois	9	64%	7	7
1 à 3 ans	5	36%	9	7
Plus de 3 ans	0	0%	0	0



Sur 14 fins de mesures, 5 ont eu une durée totale supérieure à 1 an (36% vs 50% en 2022)
 Durée moyenne des mesures terminées en 2023 : 0,87 an soit presque 10,5 mois (vs 1,06 an en 2022 soit presque 13 mois). Le SAEE propose des mesures d'accompagnement de 6 mois renouvelables une fois. En 2023, la moyenne de la durée d'accompagnement est inférieure au projet de service et en baisse comparé à l'année 2022. Mais cette statistique est probablement faussée car certaines mesures sont longues (plus de 18 mois) et n'ont pas bénéficié de sortie en 2023 et les 5 admissions brutes sur les 4 derniers mois de l'année viennent significativement baisser l'indice.

3.3.2. Motif de sortie



Sur 14 usagers sortis en 2023, 9 ont pu rester en famille (64% vs 72% en 2022). Les enfants parviennent à rester dans leur milieu familial dans la majorité. Les décisions de placement restent étroitement concertées en interne et en externe pour mesurer le rapport bénéfique/risque de la séparation avec le milieu naturel à un jeune âge.

3.3.3. Orientation à la sortie

Sur 14 usagers sortis en 2023, 4 ont été placés en famille d'accueil (29% vs 28% en 2022).

En 2023, sur 14 enfants sortants, issus de 10 familles différentes :

- 6 enfants ont été maintenus à domicile et ont bénéficié d'une mesure AEMO ou AEA.
- 3 enfants ont été maintenus dans leur famille sans autre accompagnement après l'arrêt du SAEE Petite Enfance.
- 1 enfant a bénéficié d'un accueil séquentiel en famille d'accueil
- 4 enfants ont été placés en famille d'accueil de manière pérenne. L'un d'eux a d'abord été placé en accueil d'urgence à la pouponnière avant qu'une famille d'accueil puisse l'accueillir. Pour 3 de ces enfants, ces placements sont intervenus suite à des carences éducatives importantes ou à de la négligence, malgré le soutien intensif du service. Pour l'un d'entre eux, cela a fait suite à des violences importantes entre les deux parents sous l'emprise d'alcool.

4. Locaux et moyens matériels

Sur l'année 2023, l'association a eu l'opportunité de se porter acquéreur des locaux situés entre le 2 et le 6 rue du Garon à Brignais. Cette possibilité inattendue vient se corréliser avec les évolutions du SAEE Petite Enfance en l'inscrivant sur la durée dans les locaux que nous occupions déjà en tant que locataire. Une partie de l'équipe de l'AEA viendra nous rejoindre courant 2024 au 4 rue du Garon sur des locaux dédiés.

Comme dit à plusieurs reprises, septembre 2023 a été la réévaluation à la hausse des effectifs de tous les services d'accompagnement externalisé d'ACOLEA sur le département du Rhône. Les locaux de Villefranche sur Saône, de Saint Laurent de Chamousset, et de Thizy sont mutualisés entre l'AEA et les SAE. L'augmentation du nombre de salariés et des familles accompagnées viennent mettre parfois en tension l'occupation de ces lieux. L'organisation est parfois complexe pour permettre à chacun de conserver son espace de travail. Ce constat est un axe de travail pour 2024.

Concernant les moyens matériels, la flotte de véhicules a été augmentée de 5 à 8 pour que les deux nouvelles salariées et le chef de service puissent se déplacer sur l'ensemble du territoire du Rhône. Un véhicule en achat particulièrement vétuste reste à remplacer, les autres sont des locations renouvelées périodiquement. L'intégralité de notre parc automobile a été équipé de pneus 4 saisons pour garantir la sécurité du personnel quelles que soient les conditions de circulation.

Trois ordinateurs portables ont été renouvelés et deux supplémentaires ont été acquis pour les nouveaux arrivants sur l'équipe. Sur les 9 téléphones mobiles qui compose notre flotte de service, 7 ont été renouvelés ou acquis.

5. Perspectives 2024

2024 sera l'année de consolidation de l'équipe du SAEE Petite Enfance. Après de nombreux changements et évolutions, nous allons réécrire le projet de service arrivé au bout de ses 5 années pour l'adapter aux évolutions du public et des pratiques. Ce sera une bonne opportunité de fédérer l'ensemble de l'équipe sur un socle commun, porté par tous.

Un des axes de travail sera la mise en œuvre de temps collectifs plus fréquents et orientés sur certaines thématiques.

En parallèle, la démarche qualité aussi une priorité pour 2024 par le déploiement de questionnaires de satisfaction et le recueil de l'avis des familles sur les temps collectifs. La cellule de veille sera remobilisée sur son rythme biannuel.